

18 Etranger/Avis et Communiqués

Centrafrique/Devant les juges à la CPI

L'ex-chef de milice centrafricain Yekatom affirme avoir été "torturé"

AFP

La Haye/Pays-Bas

Il comparait hier pour la première fois devant la Cour pour des crimes de guerre et crimes contre l'humanité commis dans son pays.



Photo : AFP

C'est dans le but de contrer la campagne meurtrière de l'ex-Séléka en direction de Bangui que se sont formées les factions comme celle dirigée par Alfred Yekatom.

L'EX-CHEF de milice centrafricain Alfred Yekatom, surnommé "Rambo", a affirmé avoir été "torturé" pendant sa détention avant son transfert à La Haye où il comparait hier pour la première fois devant la Cour pénale internationale (CPI) pour des crimes de guerre et crimes contre l'humanité commis en Centrafrique.

Avant son transfèrement "arbitraire", M. Yekatom "a été torturé, à ses dires, et a reçu des coups de crosse et de kalachnikov dont il porte encore des traces à son pied droit, comme l'a constaté l'équipe médicale du centre de détention de la CPI", a déclaré son avocat Xavier-Jean Keïta.

"Il s'agit d'une violation de ses droits fondamentaux selon lui", a affirmé son avocat, faisant référence aux allégations de "torture".

"Vous soulevez un problème très important et nous ne pouvons pas traiter cela de façon orale. Il faut des écrits. A ce stade, nous ne pouvons pas discuter de cette question ni la résoudre", a répondu Antoine Kesia-Mbe Mindua, juge président, avant de fixer la date de l'audience

de confirmation des charges au 30 avril 2019. La première comparution de M. Yekatom, député centrafricain et ex-chef de milices antibalaka, auto-proclamées d'autodéfense, intervient une petite semaine après son transfèrement historique à La Haye, où siège la CPI. Il a été remis à la Cour en exécution d'un mandat d'arrêt délivré le 11 novembre pour sa responsabilité pénale présumée dans des crimes de guerre et crimes contre l'humanité qui auraient été commis dans l'ouest de la Centrafrique entre décembre 2013 et décembre 2014.

C'est le premier transfèrement vers la CPI depuis l'ouverture de l'enquête sur la Centrafrique en septembre 2014.

Durant l'audience hier, Alfred Yekatom, un homme de petite taille et aux cheveux courts, s'est présenté aux juges en s'exprimant en sango, langue centrafri-

caine. M. Yekatom, 43 ans, a entendu les charges portées contre lui, dont des accusations de meurtre, déportation, torture, persécution, emprisonnement, notamment. Il a indiqué avoir seulement pris connaissance de celles-ci une fois arrivé au centre de détention de la CPI, à La Haye.

"On ne m'a rien dit" au moment de l'arrestation, "j'étais à l'Assemblée nationale, il y avait un petit souci là-bas. On m'a arrêté et on m'a amené ici", au centre de détention de la CPI, a déclaré l'ex-chef de milice, vêtu d'un costume gris et d'une cravate rayée.

"RAMBO" • La faction d'Alfred Yekatom, comme les autres milices antibalaka, s'était formée après 2012 quand la coalition à majorité musulmane de la Séléka a entamé sa campagne meurtrière depuis le nord du pays vers Ban-

gui et renversé le président François Bozizé en 2013.

M. Yekatom était notamment recherché pour avoir dirigé une attaque à Bangui le 5 décembre 2013, lorsque son groupe armé de fusils, de grenades et de machettes a attaqué des musulmans, tuant entre 6 et 13 civils, selon le mandat d'arrêt.

"Rambo", comme il était surnommé, ancien caporal-chef de l'armée centrafricaine, a selon l'Onu "exercé le contrôle direct d'une douzaine de points de contrôle tenus en moyenne par une dizaine de miliciens armés portant des uniformes et équipés d'armes de l'armée, notamment des fusils d'assaut militaires".

La CPI a, elle, affirmé qu'il dirigeait "environ 3 000" combattants et estime qu'il pourrait être tenu pour responsable de "meurtre", de "torture et traitements inhumains", de "mutilations", d'"attaques intentionnelles contre la population civile" et contre des bâtiments religieux. Depuis 2012 et le début de l'offensive qui a abouti à la prise de Bangui par l'ex-coalition de la Séléka, la Centrafrique est le théâtre de violences quasi quotidiennes qui ont forcé un quart des 4,5 millions d'habitants à fuir leur domicile.

Une mission onusienne de maintien de la paix, la Minusca, est déployée depuis 2014 et, prenant la suite d'une intervention militaire française, tente de préserver les civils.

L'Onu reconnaît son "incapacité" après des combats à Alindao

AFP

Bangui/Centrafrique

L'EMISSAIRE de l'Onu pour la Centrafrique, Parfait Onanga-Anyanga, a déclaré hier que la mission onusienne dans le pays (Minusca) était dans "l'incapacité de prévenir des violences de cette nature", après des combats qui ont fait au moins 60 morts mi-novembre à Alindao (centre).

"Nous sommes au quotidien auprès de ces populations qui souffrent, nous faisons tous les efforts possibles pour prévenir l'éclatement de violences de cette nature" et "privilégier le dialogue", a-t-il déclaré hier à la presse à Bangui.

Mais, "force est de constater que ces efforts ne sont pas suffisants", a-t-il ajouté.

"Nous nous retrouvons souvent à flux tendu dans un pays où nous n'avons pas une présence suffisamment dissuasive partout où nous sommes", a-t-il encore déclaré, soulignant qu'à Alindao, la Minusca disposait d'un poste temporaire d'une "quarantaine de soldats dans une ville de plus de 30 000 habitants".

Le 15 novembre, des combats avaient opposé des milices antibalaka, auto-proclamées d'autodéfense, à des combattants du groupe armé Union pour la paix en Centrafrique (UPC).

Selon un rapport interne de l'Onu jeudi, au moins 60 personnes ont été tuées dans ces combats. D'autres sources faisaient état mercredi d'un bilan plus élevé, sans qu'il soit possible de le confirmer.

Hier, le président de l'Assemblée nationale centrafricaine, Laurent Ngon Baba, a lui estimé qu'"au moins une centaine" de personnes ont été tuées à Alindao.

M. Ngon Baba a également dénoncé "l'indifférence de certains contingents face aux agressions sur la population", en référence aux rumeurs persistantes en Centrafrique sur un présumé "parti pris" de certains contingents de la Minusca avec certains groupes armés.

Lors des combats, l'église d'Alindao, le couvent et le camp de déplacés de la localité ont été brûlés. 20 000 personnes ont du fuir. Alindao a longtemps été la principale base de l'UPC, groupe armé dirigé par Ali Darassa, un des principaux groupes de l'ex-coalition

de la Séléka qui avait renversé le régime de François Bozizé en 2013.

A l'époque, la Séléka avait marché sur Bangui, entraînant une riposte des milices antibalaka. Dans la ville d'Alindao, charnière du centre de la Centrafrique sur la principale route qui mène au sud-est du pays, les combats sont fréquents.

En mai 2017, des combats entre antibalaka et UPC avaient fait une centaine de morts dans cette ville charnière du centre, sur la principale route menant vers le sud-est de la Centrafrique.

Plus tard dans l'année, une alliance de groupes armés contre l'UPC avait mené à de violents combats dans la zone où de nombreuses mines de diamants et d'or attisent les convoitises.

PETITES ANNONCES

IMMOBILIER

22089 — Vd vla 3chs 2dches clôt 32M Beau-séjour; Terr 616M2 en bord goud 8M Mindoubé 3.Tél: 02 62 55 29/07 65 41 99

EMPLOI OFFRE

22097 — Embauche moniteur de conduite diplômé. Tel: 02 89 37 79

EMPLOI DEMANDE

21905 — H. Gab cuisinier - pâtissier cherche emploi chez particulier. 04 91 68 27.

22078 — D. Ivoirienne cherche emploi nounou-ménagère demi-journée. 02 12 94 11

22084 — J.F Togolaise cherche emploi ménagère demi-journée. 07 17 99 11

22086 — J.F Togolaise cherche emploi nounou logée. 04 80 88 09

22091 — J. dame tog cher empl cuisinière chez particulier ou ménagère logée&nourrie. 04 93 96 07

22094 — F. togolaise cherche emploi nounou chez part ou chez européens. 02 33 52 34

22102 — Jeune femme Togol. cherche emploi ménagère logée. 02 45 84 58/02 04 05 80

DIVERS

21475 — Tôles bac, transparente, tuiles en promo. Tél. : 04 54 60 39/05 52 64 04

AVIS

Avis à la clientèle Tractafric Equipment Gabon

Notre magasin pièces de rechange sera fermé pour cause d'inventaire général

du 28/11/2018 au 01/12/2018.

Le service reprendra le lundi 03/12/2018 A 7h30min.

MERCI DE PRENDRE VOS DISPOSITIONS

22103

Suite au décès de NTOUTOUME NGUEMA Nicolas, survenu le 03/09/2018. Un conseil successoral s'est tenu le 30/09/2018 afin d'organiser la succession. Les mères des enfants dont les noms suivent : MBOUNDZOU Chantal mère de IVALA NTOUTOUME Améline, MAGNAGA KOUMBA Annie mère de KOUMBA NTOUTOUME Bernadette et PANGA NTOUTOUME Alice, MENGUE ME NDONG Marie mère de MBA NTOUTOUME Yves et NDONG NTOUTOUME Lucien, LABIBI Justine mère de NTOUTOUME Gwadays, sont priées de prendre contact avec M. MINKOH MI NGUEMA Vincent de Paul, mandataire familial en appelant au 07 59 64 11/06 59 64 11. Le présent communiqué tient lieu de convocation. 22095

AVIS DE DÉCÈS



Le Bureau Exécutif de l'Union Fraternelle Forêt Sacrée de Bè au Gabon (UFFSBG) a la profonde douleur d'annoncer le décès survenu au CHL le 31/10/2018 de leur Président Fondateur, M. VIWOTO Komlan Jean Marie à la suite d'une courte maladie. Programme des obsèques:

- Samedi 24 novembre 2018 à 10h

: Sortie du corps de CASEP-GA

11h : Messe en la Paroisse Notre Dame des Victoires de Plaine-Niger suivie de l'exposition du corps au domicile du défunt à Glass

18h : Veillée de prières, de chants et d'une veillée traditionnelle à l'Ecole Primaire Catholique Notre Dame des Victoires à Plaine-Niger

- Jeudi 29 Novembre 2018: Départ du corps sur Lomé. 22044



La descendance de feu BOUYOU René à savoir : KOUMBA BOUYOU, BOUYOU Martin, KOUMBA Antoinette, BOUYOU Étienne, TCHIVOUNDA BOUYOU Gisèle, BOUYOU Olivier, BOUYOU Yvette, BOUYOU Alain, BOUYOU Anicet, BOUYOU Ginette, BOUYOU Léonie, BOUYOU Williams, BOUYOU Tatiana; les familles MOUNDOUNGA BIDJELE

Loïque Anicet, BIDJELE Alain; enfants et petits-enfants ont le regret d'annoncer aux parents, amis et connaissances le décès de leur mère grand-mère et arrière-grand-mère NDOMBI MOUNDOUNGA Geneviève, survenu le 19 novembre 2018 à Mouila des suites d'une longue maladie.

Le programme des obsèques est le suivant :

- Mercredi 28/11/2018 : sortie du corps pour le domicile familial sis au quartier Mangui;

- Jeudi 29/11/2018 : inhumation au cimetière de Minquengue. 22079